

Canada  
Province de Québec  
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension de Notre-Seigneur, le 3 octobre 2016.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension de Notre-Seigneur, tenue lundi le 3 octobre 2016 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre-Communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;  
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;  
Mme Nathalie Larouche, conseillère au district no 3 ;  
M<sup>me</sup> Lise Blackburn, conseillère au district no 4;  
Mme Nellie Fleury, conseillère au district no 5;  
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette séance :

Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 6 septembre 2016;
- 4.0 Approbation des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2016;
- 5.0 Lecture de la correspondance;
- 6.0 Rapport des comités;
- 7.0 Présentation et dépôt des états comparatifs trimestriels au 30 septembre 2016;
- 8.0 Adoption des prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie Secteur Nord;
- 9.0 Adoption du Règlement n° 2016-424 ayant pour objet de permettre la circulation des véhicules hors route sur une portion de la Route Uniforêt;
- 10.0 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;
- 11.0 Autorisation de signataires - Programme d'infrastructure Canada 150<sup>ième</sup>;
- 12.0 Octroi d'un contrat - Achat de sel de déglçage et de sable auprès de l'Entreprise Léon-Maurice Tremblay;
- 13.0 Acceptation de la dérogation mineure de M. Jean-François Blackburn;
- 14.0 Demande de dérogation mineure de M. Claude Tremblay pour la propriété du 3370, 3ième Rue Nord;

- 15.0 Rechargement Rang 7 Est - Appropriation au Fonds carrières et sablières;
- 16.0 Subvention Office municipal d'habitation;
- 17.0 Octroi de subvention à divers organismes;
- 18.0 Rapport mensuel du maire;
- 19.0 Affaires nouvelles:
  - 19.01 Autorisation de signataire – Règlement de régie interne entre la Municipalité et la Fabrique de L'Ascension de N.-S. ;
  - 19.02 Octroi d'un mandat à CégertecWorley Parsons pour la réalisation des plans et devis détaillés pour la réfection des infrastructures urbaines et de chaussées du tronçon 8, 1<sup>ière</sup> Rue entre la 3<sup>ième</sup> et la 4<sup>ième</sup> Avenue Ouest identifié au plan d'intervention ;
  - 19.03 Motion de prompt rétablissement à Monsieur Ghislain Maltais ;
  - 19.04 Motion de sympathie à la famille de Monsieur Bertrand Gagné ;
  - 19.05 Dossier – Coordinatrice des activités en Sport, Culture et Loisirs ;
- 20.0 Période de questions des citoyens ;
- 21.0 Levée de la séance ordinaire.

Mot de  
bienvenue  
et prière

#### **MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, récite la prière d'usage et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

Lecture et  
adoption  
de l'ordre  
du jour

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

#### **R. 2016-163**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier, après avoir ajouté les sujets suivant à l'item « Affaires nouvelles » :

19.01 Autorisation de signataire – Règlement de régie interne entre la Municipalité et la Fabrique de L'Ascension de N-S ;

- 19.02 Octroi d'un mandat à CégertecWorleyParsons pour la réalisation des plans et devis détaillés pour la réfection des infrastructures urbaines et de chaussées du tronçon 8, 1<sup>ière</sup> Rue entre la 3<sup>ième</sup> et la 4<sup>ième</sup> Avenue Ouest identifié au plan d'intervention ;
- 19.03 Motion de prompt rétablissement à Monsieur Ghislain Maltais ;
- 19.04 Motion de sympathie à la famille de Monsieur Bertrand Gagné ;
- 19.05 Dossier – Coordinatrice des activités en Sport, Culture et Loisirs ;

Il est également convenu de laisser ouvert l'item "Affaires nouvelles":

**Adoptée**

Approbation  
des minutes de  
la séance  
ordinaire du 6  
septembre 2016

**APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016**

**R. 2016-164**

**APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Michel Harvey

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que les minutes de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 soient adoptées telles que rédigées par le directeur général et secrétaire-trésorier.

**Adoptée**

Approbation  
des comptes  
pour la période  
du 1<sup>er</sup> au 30  
septembre 2016

**APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 SEPTEMBRE 2016**

**R. 2016-165**

**APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 SEPTEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2016 au montant de 126 443.71 \$;

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2016 au montant de 74 886.31 \$;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 126 443.71 \$

**Adoptée**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2016-165.

Signé, ce 3 octobre 2016.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Lecture de la  
correspondance

### **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- 1.0 Reçu le 20 septembre 2016 de Mme Francine Charbonneau, Ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la lutte contre l'intimidation, une correspondance invitant les municipalités engagées dans la démarche MADA par l'entremise du Réseau mondial des villes amies des aînés à devenir membre du Réseau et de participer de façon active à faire de notre communauté un endroit idéal pour vieillir en restant actif.

Rapport des  
comités

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

Présentation et  
dépôt des États  
comparatifs  
trimestriels au  
30 septembre  
2016 des  
activités  
financières

### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2016 DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

#### **R. 2016-166**

### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2016 DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Monsieur le conseiller Louis Harvey d'accepter le dépôt des états des activités financières comparatifs au 30 septembre 2016 de la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur.

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Total des revenus de fonctionnement :	3 189 661 \$	3 110 559 \$
Total des charges :	2 574 433 \$	2 486 946 \$
Surplus de l'exercice :	615 228 \$	623 613 \$

**Adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal**

Adoption des  
prévisions  
budgétaires  
2017 de la  
Régie  
Intermunicipale  
de Sécurité  
Incendie  
Secteur Nord

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE LA RÉGIE  
INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR NORD**

**R. 2016-167**

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE LA RÉGIE  
INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR NORD**

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury, que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur accepte les prévisions budgétaires 2017 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie Secteur Nord qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 348 945 \$ dont une quote-part pour la Municipalité de L'Ascension de N-S qui se chiffre à 79 350 \$.

**Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal**

Adoption du  
Règlement n°  
2016-424 ayant  
pour objet de  
permettre la  
circulation des  
véhicules hors  
route sur une  
portion de la  
Route Uniforêt

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-424 AYANT POUR OBJET DE  
PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR UNE  
PORTION DE LA ROUTE UNIFORÊT**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-424**

**ayant pour objet de permettre et régir la circulation  
des véhicules hors route sur une partie de la route Uniforêt**

---

**R.2016-168**

ATTENDU que la *Loi sur les véhicules hors route* du gouvernement du Québec établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 626, paragraphe 14, du *Code de la sécurité routière* ainsi que de l'article 11 paragraphe 6 de la *Loi sur les véhicules hors route*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes qu'elle détermine;

ATTENDU que la municipalité a décidé d'utiliser sa compétence pour déterminer le type de véhicule pouvant circuler sur les chemins municipaux, les conditions de circulation ainsi que les périodes de temps où la circulation pour ce genre de véhicule peut se faire;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 1er février 2016;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES) :

Que ledit règlement portant le numéro 2016-424, lequel décrète et statue ce qui suit:

#### **ARTICLE 1**

L'objet du présent règlement vise à établir les règles de circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux situés sur le territoire de la Municipalité de l'Ascension de Notre-Seigneur, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route*.

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement s'applique aux véhicules tout terrain motorisés décrits à l'article 1, paragraphe 2, de la *Loi sur les véhicules hors route*.

#### **ARTICLE 3**

La circulation des véhicules identifiés à l'article 2 du présent règlement est permise uniquement sur les chemins municipaux et sur les longueurs maximales prescrites à l'annexe I et selon les plans joints comme annexe II au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 4**

L'autorisation de circuler des véhicules hors route identifiés à l'article 2 du présent règlement sur les chemins municipaux décrits aux annexes I et II est valide pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

#### **ARTICLE 5**

La circulation est permise pour un véhicule hors route vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) sur les chemins municipaux visés au présent règlement.

#### **ARTICLE 6**

La vitesse maximale d'un véhicule hors route assujetti au présent règlement est la vitesse prescrite où il circule sur les lieux visés au présent règlement.

#### **ARTICLE 7**

Le conducteur d'un véhicule hors route doit maintenir celui-ci le plus près possible du bord droit de la voie qu'il emprunte. Il doit accorder priorité à tout véhicule routier.

#### **ARTICLE 8**

Le conducteur d'un véhicule hors route, lorsqu'il traverse une rue, doit le faire en conformité du code de la sécurité routière

#### **ARTICLE 9**

Les dépassements sont prescrits par le code de la sécurité routière

#### **ARTICLE 10**

Conformément à la *Loi sur les véhicules hors route* (L.R.Q., c.V-1.2), les agents de la Sûreté du Québec sont responsables de l'application du présent règlement avec tous les pouvoirs et devoirs.

## ARTICLE 11

Toutes les dispositions pénales édictées dans la *Loi sur les véhicules hors route* sont applicables aux contrevenants des dispositions du présent règlement.

## ARTICLE 12

Le conducteur doit respecter les règles de la sécurité routière ainsi que chacune des conditions édictées à la *Loi sur les véhicules hors route* (L.R.Q. chapitre V-1.2) ainsi qu'au *Règlement sur les véhicules hors route*, c. V-1.2, r.1.1.

## ARTICLE 13

Le règlement numéro 2013-399-1 adopté le 25 février 2013 est abrogé à toute fin que de droit.

## ARTICLE 14

Le présent projet règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du Ministère des transports conformément à la loi.

---

Louis Ouellet  
Maire

---

Normand Desgagné  
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION : 1<sup>er</sup> février 2016

ADOPTION : 3 octobre 2016

APPROBATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORT :

PUBLICATION :

Demande  
d'aide  
financière dans  
le cadre du  
Programme  
Fonds pour  
l'eau potable et  
le traitement  
des eaux usées

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

#### **R.2016-169**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

ATTENDU que la Municipalité désire retirer des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) afin de les présenter au programme FEPTEU;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, perte, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTU.

Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme.

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement.

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTU.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisée pour le programme de la TECQ jointe à la présente demande d'aide financière au programme FEPTU.

**Adoptée**

Autorisation de  
signataires -  
Programme  
d'infrastructure  
Canada 150<sup>ième</sup>

**AUTORISATION DE SIGNATAIRES - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE  
CANADA 150<sup>ÈME</sup>**

**R.2016-170**

**AUTORISATION DE SIGNATAIRES - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE  
CANADA 150<sup>ÈME</sup>**

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury, que le conseil municipal autorise Messieurs Louis Ouellet, maire et Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents en relation avec le projet déposé et que la Municipalité de la Paroisse de L'Ascension de N-S confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet à même le surplus accumulé de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal**



Octroi d'un  
contrat - Achat  
de sel de  
déglacage et de  
sable auprès de  
l'Entreprise  
Léon-Maurice  
Tremblay

**OCTROI D'UN CONTRAT - ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE ET DE SABLE  
AUPRÈS DE L'ENTREPRISE LÉON-MAURICE TREMBLAY**

**R. 2016-171**

**OCTROI D'UN CONTRAT - ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE ET DE SABLE  
AUPRÈS DE L'ENTREPRISE LÉON-MAURICE TREMBLAY**

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Madame la conseillère Lise Blackburn, de procéder à l'achat de 16 tonnes métriques de sel de déglacage et de sable des rues, rangs et chemins de villégiature de la Municipalité pour la saison 2016-2017 auprès de l'entreprise Léon-Maurice Tremblay pour un montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2016-171.

Signé, ce 3 octobre 2016.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptation de  
la dérogation  
mineure de M.  
Jean-François  
Blackburn

**ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE M. JEAN-FRANÇOIS  
BLACKBURN**

**R.2016-172**

**ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE M. JEAN-FRANÇOIS  
BLACKBURN**

ATTENDU que les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Monsieur Jean-François Blackburn à l'effet d'autoriser une superficie maximale de 138.79 mètres carrés de bâtiment accessoire alors que le Règlement de zonage n°2005-304 prévoit à l'article 5.5.1 que la superficie maximale est de 120 mètres carrés ;

ATTENDU que suite à la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que la demande de dérogation soumise pour la propriété située au 710, 3<sup>ième</sup> Avenue Est, soit et est acceptée par la Municipalité de L'Ascension de N-S, à l'effet de permettre une superficie maximale de 138.79 mètres carrés de bâtiment accessoire en regard des éléments inscrits à la résolution du Comité consultatif d'Urbanisme.

**Adoptée**

**N.B. Madame Lise Blackburn déclare ses intérêts et se retire du vote**

Demande de dérogation mineure de M. Claude Tremblay pour la propriété du 3370, 3<sup>ème</sup> Rue Nord

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. CLAUDE TREMBLAY POUR LA PROPRIÉTÉ DU 3370, 3IÈME RUE NORD**

**R.2016-173**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. CLAUDE TREMBLAY POUR LA PROPRIÉTÉ DU 3370, 3IÈME RUE NORD**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure, datée du 9 septembre 2016, a été déposée par Monsieur Claude Tremblay pour son immeuble situé au 3370, 3<sup>ème</sup> Rue Nord;

ATTENDU qu'un plan-projet d'implantation a été déposé et préparé par Monsieur Luc Hébert arpenteur -géomètre en date du 8 septembre 2016 ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre le lotissement d'un terrain résidentiel multifamilial avec une profondeur d'au moins 27.30 m :

ATTENDU que le règlement de lotissement prévoit à l'article 4.2.1.1. une profondeur minimale de 30 m ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3.1.2. du règlement sur les dérogations mineures numéro 2005-308 ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU que le Comité de Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.) a recommandé la présente dérogation mineure lors de sa réunion du 27 septembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Claude Tremblay,

ET RÉSOLU L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

que le conseil accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre le lotissement de l'immeuble résidentiel multifamiliale avec une profondeur minimal de 27.30 m au lieu de 30 m tel que prescrit au règlement de lotissement en vigueur

**Adoptée**

Rechargement Rang 7 Est - Appropriation au Fonds carrières et sablières

**RECHARGEMENT RANG 7 EST - APPROPRIATION AU FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES**

**R.2016-174**

**RECHARGEMENT RANG 7 EST - APPROPRIATION AU FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES**

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Madame la conseillère Nathalie Larouche, d'approprier au 31 décembre 2016, les revenus cumulés au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières) pour des travaux de réfection du Rang 7 Est.

**Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal**

Subvention  
office  
municipal  
d'habitation

## **SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

### **R. 2016-175**

## **SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION 4<sup>IÈME</sup> VERSEMENT 2016**

ATTENDU le dépôt des États financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation de L'Ascension-de-Notre-Seigneur;

ATTENDU qu'il est le devoir de la municipalité d'octroyer périodiquement une subvention à l'O.M.H. pour combler leur déficit;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

D'approuver le quatrième versement de la subvention de l'Office municipal d'habitation au montant de 1 763 \$.

**Adoptée**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2016-175.

Signé, ce 3 octobre 2016.

\_\_\_\_\_  
Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Octroi de  
subvention à  
divers  
organismes

## **OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES**

### **R.2016-176**

## **OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES**

ATTENDU que la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques unes d'entre-elles;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code Municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

D'octroyer une subvention à l'organisme suivant :

Tel-Aide : 50 \$

**Adoptée**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2016-176.

Signé, ce 3 octobre 2016.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Rapport  
mensuel  
du maire

### **RAPPORT MENSUEL DU MAIRE**

Monsieur le maire fournit de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

Affaires  
nouvelles

### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **19.01 Autorisation de signataire – Règlement de régie interne entre la Municipalité et la Fabrique de L'Ascension de N-S**

**R.2016-177**

#### **AUTORISATION DE SIGNATAIRE – RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA FABRIQUE DE L'ASCENSION DE N-S**

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay, d'autoriser Messieurs Louis Ouellet, maire et Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le Règlement de Régie interne intervenue avec la Fabrique de L'Ascension de N-S.

**Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.**

#### **19.02 Octroi d'un mandat à CégertecWorleyParsons pour la réalisation des plans et devis détaillés pour la réfection des infrastructures urbaines et de chaussées du tronçon 8, 1<sup>ière</sup> Rue entre la 3<sup>ième</sup> et la 4<sup>ième</sup> Avenue Ouest identifié au plan d'intervention**

**R.2016-178**

#### **OCTROI D'UN MANDAT À CÉGERTECWORLEYPARSONS POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DÉTAILLÉS POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES URBAINES ET DE CHAUSSÉE DU TRONÇON 8, 1<sup>ÈRE</sup> RUE**

**ENTRE LA 3<sup>ÈME</sup> ET LA 4<sup>ÈME</sup> AVENUE OUEST IDENTIFIÉ AU PLAN D'INTERVENTION**

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury, de mandater la Firme CégertecWorleyParsons pour la réalisation des plans et devis détaillés pour la réfection des infrastructures urbaines et de chaussée du tronçon 8, 1<sup>ière</sup> Rue entre la 3<sup>ième</sup> et la 4<sup>ième</sup> Avenue Ouest pour la somme de 17 700 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services professionnels n°/Réf. :0-21376-IC-PDS-0001.

**Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal**

**19.03 Motion de prompt rétablissement à Monsieur Ghislain Maltais**

**R.2016-179**

**MOTION DE PROMPT RÉTABLISSEMENT À MONSIEUR GHISLAIN MALTAIS**

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey, que le Conseil municipal vote une motion de prompt rétablissement à Monsieur Ghislain Maltais, directeur des travaux publics.

**Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal**

**19.04 Motion de sympathie à la famille de Monsieur Bertrand Gagné**

**R.2016-180**

**MOTION DE SYMPATHIE À LA FAMILLE DE MONSIEUR BERTRAND GAGNÉ**

Madame la conseillère Nathalie Larouche propose, appuyée par Madame la conseillère Lise Blackburn, que le Conseil municipal vote une motion de sympathie à l'endroit de la famille de Monsieur Bertrand Gagné, décédé le 21 août 2016.

**Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal**

**19.05 Dossier – Coordinatrice des activités en Sport, Culture et Loisirs**

**R.2016-181**

**DOSSIER – COORDONNATRICE DES ACTIVITÉS EN SPORT, CULTURE ET LOISIRS**

Considérant l'attitude inadéquate de l'employée ;

Considérant le compte rendu de la direction générale ;

Considérant les constatations faites par le Conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

**APPUYÉ** par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur suspende pour une période de deux semaines la coordonnatrice des activités en Sport, Culture et Loisirs.

**Adoptée**

Période de questions des citoyens

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

Levée de la séance ordinaire

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**R. 2016-182**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 20h30.

**Adoptée**

---

LOUIS OUELLET, maire

---

NORMAND DESGAGNÉ  
Directeur général et secrétaire-trésorier